

**NOTICE EXPLICATIVE DEMANDE DE PRIME
D'INSTALLATION
POUR UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)
NOUVELLEMENT AGREE(E)**

Objectifs

Aide au démarrage de l'activité de l'assistant(e) maternel(le) relevant de la convention collective nationale de travail des assistant(e)s maternel(le)s du particulier employeur

Montant

1 200 € à compter du 1^{er} juillet 2023

Bénéficiaires

Toutes les assistant(e)s maternel(le)s qui en font la demande, l'année de leur 1^{er} agrément délivré par le conseil départemental

Conditions d'attribution

- avoir formulé sa demande dans un délai d'un an à compter de la date du 1^{er} agrément,
- avoir obtenu un premier agrément du conseil départemental,
- avoir suivi la formation initiale obligatoire avant tout accueil du premier enfant, ou une dispense de formation,
- s'engager à demeurer dans la profession pendant une durée de 3 an révolue à compter de la demande de la prime,
- appliquer une tarification respectant la limite maximale de 5 smic horaire/jour fixée à l'article D. 531-10 du code de la sécurité sociale,
- avoir exercé au moins 2 mois consécutifs avant de formuler la demande,
- s'engage, conformément à l'article 100 de la loi ASAP (Accélération & Simplification de l'Action Publique) à figurer sur le site internet www.mon-enfant.fr et à renseigner ses disponibilités d'accueil (valable également pour les Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM),
- projet de fonctionnement pour les assistant(e)s maternel(le)s exerçant en Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s

Modalités de versement

1 versement unique

Pièces à joindre à la demande

- imprimé de demande complété et signé
- photocopie de la notification d'agrément
- photocopie de l'attestation de formation
- photocopies des 2 premiers bulletins de salaire Paje Emploi
- charte d'engagement signée et complétée
- pour les assistant(e)s maternel(le)s exerçant en MAM : copie du règlement de fonctionnement de la MAM
- pour les non-allocataires : copie recto/verso d'une pièce identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour) et un BIC/IBAN-RIB